

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

**04 JUIN 2026**

Greffe

N° d'entreprise : **0607 866 435****Nom**(en entier) : **Vilofoss Benelux**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue de la Métallurgie, 16 4530 Villers-le-bouillet****Objet de l'acte : Nomination et démission**

Extrait du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2026

6. Nomination/Réélection du commissaire

L'assemblée générale ordinaire réélit Saintenoy, Comhaire & Cie en tant que commissaire de la société, ayant son siège à Liège, qui sera représentée par DEMONCEAU David, réviseur d'entreprises.

Le commissaire effectuera l'audit sur trois exercices sociaux, à savoir l'exercice 2026 jusqu'à l'exercice 2028. Ce manda prendra fin l'assemblée générale de l'année 2029

(...).

Extrait du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2026

1. Démission d'un administrateur

L'Assemblée Générale officialise la démission du poste d'administrateur de la société à responsabilité limitée « T-NO » ayant son siège à 4530 Villers-le-Bouillet, Rue de Waremmes 36, numéro d'entreprise 0802.247.804, représentée par Monsieur Nicolas MARX, né le 29 octobre 1977, numéro de registre national 77.10.29-109.29. Cette démission est effective en date du 22 mai 2026.

2. Modification à la Banque Carrefour

Pouvoir est donné à la société OPTYMUM srl, représentée par Monsieur Pierre-Yves MARECHAL, d'effectuer les démarches auprès de la Banque Carrefour des Entreprises afin de mettre à jour les informations sur base des décisions reprises aux trois premiers points de l'ordre du jour.

Pour Vilofoss Benelux,

OPTYMUM srl, Administrateur

Représentée par Pierre-Yves MARECHAL

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).